Mise sur le marché et administration de la somatotropine bovine BST (modif. directive 90 /218/CEE)

1993/1239(CNS) - 17/12/1993 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement se félicite de la présente proposition. Il présente cependant un amendement important visant à empêcher également l'importation en provenance des pays tiers tant du lait produit par les vaches auxquelles a été administrée de la BST, que des produits fabriqués à partir de ce lait ou de ceux qui contiennent ce type de produits laitiers. En outre, le PE considère que la proposition doit spécifier qu'il n'y a pas de relation entre l'interdiction de la BST et le régime des quotas laitiers.